

**Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019**

Objet : Culture et Tourisme - Subsidies spécifiques.- Montant total : 48.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes afin de mener à bien leurs missions ;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 48.500,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

à l'article 56110/33202 :

- 1) 1.500,00 EUR à l'asbl Visite Particulières pour son fonctionnement ;
- 2) 10.000,00 EUR à l'asbl Kiosk Radio pour le développement du projet « Kiosk Radio » ;
- 3) 10.000,00 EUR à l'asbl Atomium pour l'organisation de l'exposition « Punk Graphics » au Musée ADAM ;
- 4) 3.000,00 EUR à l'asbl Sablon, Quartier des Arts et du Commerce comme complément pour l'organisation des « Nocturnes du Sablon 2019 » ;
- 5) 7.500,00 EUR à l'asbl Listen! pour l'organisation et la mise en place du projet pilote « United against harassment » lors du Festival Listen! ;
- 6) 4.000,00 EUR à l'asbl C12 Art & Music pour l'organisation de l'événement « C12 X Psst Mademoiselle – Global Orgasm Day » ;

à l'article 76210/33202 :

- 7) 10.000,00 EUR à l'asbl Géopolis pour son fonctionnement ;
- 8) 2.500,00 EUR à l'asbl Chamber Music for Europe pour l'organisation de l'événement « Chamber Music for Europe » édition 2019.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :

